

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 février 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Pauline Lauzon, mairesse suppléante
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Michel Venne, conseiller
et
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAIENT ABSENTS

Madame, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Hélène Lévesque , conseillère
Yvon Forget, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse suppléante déclare l'assemblée ouverte.

2018-02-030

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général.

ADOPTÉE

2018-02-031

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 ET 29 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 15 et le 29 janvier 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 15 et le 29 janvier 2018 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2018-02-032

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2018-01

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2018, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2018-02-033 COMPTES À PAYER 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 31 décembre 2017 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	58 959,88 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 \$
AUTRES DÉPENSES	0,00 \$
TOTAL DU MOIS	58 959,88 \$

ADOPTÉE

2018-02-034 COMPTES À PAYER 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 février 2018 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	513 978,14 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 \$
AUTRES DÉPENSES	0,00 \$
TOTAL DU MOIS	513 978,14 \$

ADOPTÉE

2018-02-035 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire le paiement des factures reliées aux dépenses incompressibles décrites ci-dessous, dès leur réception jusqu'à concurrence des montants disponibles au budget:

Salaires, avantages sociaux et remises des cotisations :

Salaires des membres du conseil municipal et des employés municipaux (incluant les pompiers)

Frais de déplacement (employés et conseil)

Remise des cotisations aux Ministères du Revenu fédéral et provincial
Remise des cotisations syndicales
Remise des retenues aux fonds des pensions alimentaires
Remise des cotisations aux fonds de pension à la FTQ, Fiducie Desjardins, Caisse Desjardins, Banque Nationale
CNESST
La Capitale assurances et gestion du patrimoine (assurance collective)

Contrats et autres :

Remplacement des dépôts de soumission par des cautionnements d'exécutions
Conciergerie
Courrier Purolator Ltée
Groupe Dicom transport
Québec 9079-9149 inc. (déneigement - secteur bas et secteur haut)
Hydro-Québec
Bell Mobilité inc.
Néopost Canada Ltée (machine postale)
Coopérative d'informatique municipale (CIM)
Télébec Ltée
ADT Canada inc.
Bureautech
Mobilonde
Desjardins (TPV)
Groupe DL Solution Informatique
Me Roger Rancourt
Fédéral Express Canada LTD

Ententes avec autres organismes :

CRSBP des Laurentides
Fonds de l'information foncière
Gouvernement du Québec pour la SQ
MRCAL (quotes-parts)
RIDL (quotes-parts et réserve)
SAAQ (immatriculation des véhicules)
Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle (quotes-parts)
UMQ
FQM
Ville de Mont-Laurier (service de protection contre l'incendie, supralocaux)
Baux ministère des Finances

Cartes de crédit (achats autorisés et cotisations) :

Visa Desjardins
Petite caisse

Contribuables :

Remboursement des crédits de taxes
Remboursement des taxes payées en trop
Remboursement des intérêts créditeurs

Service de la dette :

Versements de capital et intérêts des règlements d'emprunt :
SQAE et les règlements numéros: 45, 75, 84, 92, 95, 102, 117, 128, 131 et 136.

ADOPTÉE

2018-02-036

REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 2 048,29 \$ soit versée comme quatrième versement (4/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'un photocopieur (administration).

QUE la somme de 2 414,71 \$ soit versée comme troisième versement (3/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une camionnette (travaux publics).

QUE la somme de 19 850,00 \$ soit versée comme deuxième versement (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat du 70, 12e Rue (centre de santé).

QUE la somme de 5 826,80 \$ soit versée comme deuxième versement (2/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une niveleuse (travaux publics).

QUE la somme de 2 064,58 \$ soit versée comme premier versement (1/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une lame de déneigement (travaux publics).

QUE la somme de 1 568,51 \$ soit versée comme premier versement (1/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat d'une caméra d'inspection (travaux publics).

QUE la somme de 1 174,51 \$ soit versée comme premier versement (1/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat de coupleurs de chargeur (travaux publics).

QUE la somme de 980,16 \$ soit versée comme premier versement (1/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel concernant l'achat de coupleurs de godets (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2018-02-037

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité verse à l'Agence de développement de Ferme-Neuve la somme de 4 772,14 \$ représentant le versement final dû par la municipalité pour l'année 2017 des taxes foncières et du règlement à l'ensemble moins la part de la SQ perçue dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur Windigo.

ADOPTÉE

2018-02-038

ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE FQM

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} mars 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement.

QUE la Municipalité autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et Aon Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la Municipalité accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective.

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y subsister un autre.

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE

2018-02-039

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 145

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 145 visant le *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Ferme-Neuve* soit adopté.

ADOPTÉE

2018-02-040

VERSEMENT AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve entérine le paiement de 3 000 \$ fait au nom du bureau d'accueil touristique de Ferme-Neuve reçu de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'année 2017.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS (FORMULAIRES DGE-1038)

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose devant le conseil la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1 qui vise à transmettre au directeur général des élections les documents complétés par les candidats aux dernières élections.

2018-02-041 **COMMANDITE AFEAS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité donne une commandite de 100 \$ à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale pour son souper annuel lors de la « *Journée internationale des droits des femmes* » qui se déroulera le 8 mars prochain.

ADOPTÉE

2018-02-042 **MODIFICATIONS AUX RÉOLUTIONS 2016-04-113 ET 2017-03-066**

CONSIDÉRANT la cession du greffe du notaire Jacinthe Fex en novembre 2017;

CONSIDÉRANT que Me Véronique Grenier a repris le greffe de Me Jacinthe Fex;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve avait mandaté le notaire Fex dans deux dossiers spécifiques;

CONSIDÉRANT que Me Véronique Grenier se dit en accord à terminer ces deux dossiers;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de modifier le mandat afin de l'attribuer à Me Véronique Grenier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution portant le numéro 2016-04-113 concernant l'acquisition du « chemin Nibi » soit modifiée afin d'y lire que le notaire au dossier soit Me Véronique Grenier.

QUE la résolution 2017-03-066 concernant l'achat d'une partie de terrain du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, soit modifiée afin d'y lire que le notaire au dossier soit Me Véronique Grenier.

ADOPTÉE

2018-02-043 **INDICE À LA CONSOMMATION 2017 - POMPIERS ET CONCIERGERIE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la rémunération de la conciergerie de l'hôtel de ville et du garage municipal soit augmentée de 1,9 % pour l'année 2018.

QUE le salaire des pompiers soit augmenté de 1,9 % pour l'année 2018.

Les salaires pour les pompiers 2018 seront les suivants :

	(taux horaire)
Directeur	31,73 \$
Assistant directeur	28,07 \$
Officiers	23,20 \$
Pompiers	20,76 \$

Coût de la première heure d'intervention
lors d'incendie en plus de l'heure de base 12,22 \$

Pour les pratiques et tout autre évènement 14,63 \$

Ces augmentations sont basées sur l'indice de consommation selon statistique Canada.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION MODIFICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 111-3

Le directeur général dépose auprès du conseil municipal le projet de règlement numéro 111-3 modifiant le règlement numéro 111 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et de compensations.

Une copie dudit règlement est disponible pour le public.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 111-3

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine à l'effet qu'il présentera ou fera présenter le règlement numéro 113-3 modifiant le règlement numéro 111 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations.

PRÉSENTATION MODIFICATION PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2

Le directeur général dépose auprès du conseil municipal le projet de règlement numéro 142-2 modifiant le règlement numéro 142 concernant la tarification relative au traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Une copie dudit règlement est disponible pour le public.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 142-2

Avis de motion est présentement donné par Madame la conseillère Diane Sirard qu'elle présentera ou fera présenter le règlement numéro 142-2 modifiant le règlement numéro 142 concernant la tarification relative au traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

2018-02-044

FRAIS D'ÉMISSION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 136

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme au MAMOT que les frais d'émission dans le cadre du règlement numéro 136, soient pris à même les surplus accumulés au 31 décembre 2016. Ces frais sont estimés à environ 3 500 \$.

ADOPTÉE

2018-02-045

LETTRE D'ENTENTE NO. 2018-01

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer la lettre d'entente No. 2018-01 modifiant la convention collective 2016-2020 signée le 31 mai 2016 avec le syndicat (SITBCTM section local 55).

ADOPTÉE

2018-02-046

REGROUPEMENT OMH

ATTENDU que les Offices municipaux d'habitation de Ferme-Neuve, de Rivière-Rouge, de Lac-des-Écorces, de Nominuingue, de l'Ascension, de Mont-Laurier et de Notre-Dame-du-Laus ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

ATTENDU que ces offices municipaux ont présenté aux conseils municipaux des municipalités de Ferme-Neuve, de Lac-des-Écorces, de Nominuingue, de l'Ascension, de Notre-Dame-du-Laus et des villes de Mont-Laurier et de Rivière-Rouge un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Ferme-Neuve, de Rivière-Rouge, de Lac-des-Écorces, de Nominuingue, de l'Ascension, de Mont-Laurier et de Notre-Dame-du-Laus suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

QUE le conseil nomme Monsieur Gilbert Pilote, maire au conseil d'administration provisoire du nouvel Office.

ADOPTÉE

2018-02-047 SECRÉTAIRE AUX LOISIRS (PERMANENCE)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Martine Prud'homme à titre de secrétaire aux loisirs (poste régulier saisonnier) et de confirmer sa date d'ancienneté au 29 août 2017.

QUE le service de paie soit avisé des modifications à apporter au traitement salarial (échelon 1) de Madame Martine Prud'homme, et ce, à compter du 8 janvier 2018.

ADOPTÉE

2018-02-048 CHAMBRE DE COMMERCE DE FERME-NEUVE (VENTES-DÉBARRAS 2018)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la tenue de deux (2) ventes-débarras comme prévu au règlement numéro 119.

QUE les dates respectives des ventes-débarras à Ferme-Neuve soient le 26 et 27 mai et le 1^{er} et 2 septembre pour l'année 2018.

ADOPTÉE

2018-02-049 FERMETURE DE CHEMINS PRMD

CONSIDÉRANT que la corporation du Parc régional Montagne du Diable (PRMD) désire débiter les travaux de mise en valeur de son pôle de développement intensif du Windigo inclus dans ses plans d'aménagement et de gestion 1(2012-16 et 2(2017-2021);

CONSIDÉRANT que la PRMD a déjà priorisé le développement du pôle intensif du Windigo à compter de 2018;

CONSIDÉRANT que la PRMD désire s'assurer que la sécurité des utilisateurs de ce secteur soit protégée en limitant la circulation motorisée dans certains secteurs du pôle;

CONSIDÉRANT que la PRMD désire sécuriser des investissements projetés de 3 M\$;

CONSIDÉRANT le fait que tous les utilisateurs actuels et futurs auront accès aux sites de développement intensif du Windigo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'appuyer la demande de fermeture de chemins multiusages situés à l'intérieur des limites de ce pôle au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

MADAME LA CONSEILLÈRE DIANE SIRARD DÉCLARE SES INTÉRÊTS AU POINT 32 DE L'ORDRE DU JOUR (RECONNAISSANCE DE DROIT ACQUIS, 38, 15E AVENUE)

2018-02-050

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 183, 9E AVENUE

La Mairesse suppléante déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Nicole Doré et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la piscine creusée située à 1.29 mètre au lieu de 1.50 mètre prescrit à la marge de recul arrière;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-08.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 29 janvier 2018, portant le numéro de CCU-214-01-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Madame Nicole Doré afin de permettre l'empiètement de la piscine creusée située à 1.29 mètre au lieu de 1.50 mètre prescrit à la marge de recul arrière comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 19 décembre 2017, et portant le numéro de minute 12973, le tout pour le 183, 9^e Avenue, portant le numéro de LOT 5 091 832, au cadastre du Québec, zone RES-08.

ADOPTÉE

2018-02-051

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU LOT 5 090 797

La Mairesse suppléante déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Marcel Paradis et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement d'une future résidence, que le coin NORD-OUEST sera à 3.20 mètres et le second coin NORD-EST qui sera situé à 3.21 mètres au lieu de 10 mètres prescrit à la marge de recul latérale;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC-11.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation non favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 29 janvier 2018, portant le numéro de CCU-215-01-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité reporte sa décision au plus tard en mai 2018 en attente de plus d'information concernant cet emplacement.

ADOPTÉE

2018-02-052

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 431, 12E AVENUE

La Mairesse suppléante déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Antonio Pilon et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement de la résidence située à 4.59 mètres au lieu de 7.50 mètres prescrit à la marge de recul avant;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone COM-07.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 29 janvier 2018, portant le numéro de CCU-216-01-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Antonio Pilon afin de permettre l'empiètement de la résidence située à 4.59 mètres au lieu de 7.50 mètres prescrit à la marge de recul avant comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, en date du 20 décembre 2017, et portant le numéro de minute 12970, le tout pour le 431, 12^e Avenue, portant le numéro de LOT 5 091 545 , au cadastre du Québec, zone COM-07.

ADOPTÉE

2018-02-053 CONGRÈS COMBEQ (3-4-5 MAI)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Julie Despaties, inspectrice en bâtiment à assister et participer au congrès de la COMBEQ 2018 qui se déroulera les 3, 4 et 5 mai 2018 à Rivière-du-Loup.

QUE les frais d'inscription, de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

2018-02-054 RECONNAISSANCE DE DROIT ACQUIS, 38, 15E AVENUE

CONSIDÉRANT que selon les membres du conseil, les bâtiments accessoires situés au 38, 15^e Avenue lot 5 091 091, matricule # 8573 56 5424 étaient existants avant l'entrée en vigueur du premier règlement du village de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que selon le certificat de localisation des minutes 12968 de l'arpenteur-géomètre Monsieur Denis Robidoux à l'article 5.2 qui reconnaît l'emplacement et la position des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal reconnaît l'existence des bâtiments avant l'entrée en vigueur du premier règlement de zonage municipal du village de Ferme-Neuve numéro 181, mis en vigueur en 1975.

QUE le conseil municipal reconnaît que ces bâtiments étaient constitués, d'une remise à l'arrière de 5,59 mètres par 4,32 mètres, située à 13,59 mètres du côté de la rivière au lieu du 18 mètres prescrit, et d'une seconde remise de 9,29 mètres par 4,82 mètres, située à 1,40 mètre dans sa marge avant au lieu du 7,5 mètres prescrit.

QUE le conseil municipal reconnaît des droits acquis à ces bâtiments bien qu'au fil du temps les remises existantes datent d'avant l'entrée en vigueur de tout règlement municipal.

ADOPTÉE

2018-02-055 CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE FERME-NEUVE ET DES RIVIÈRES

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité appuie le conseil d'établissement de l'école de Ferme-Neuve et des Rivières auprès du Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans leur démarche concernant la possibilité d'ajouter de la signalisation devant l'école Notre-Dame-du-Saint-Sacrement située au 290, 12^e Avenue, afin de ralentir la circulation.

ADOPTÉE

2018-02-056

MANDAT À LA MRC QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) souhaite se doter d'une ressource professionnelle en génie civil;

ATTENDU que cette ressource professionnelle pourrait accompagner la MRCAL dans la réalisation du plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour laquelle elle recevra une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

ATTENDU que cette ressource professionnelle pourrait accompagner les municipalités dans la mise en oeuvre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), les soutenir dans le dépôt des demandes d'aide financière au Ministère, les soutenir techniquement dans le cadre des processus d'appels d'offres pour des projets de génie civil et dans le suivi de ces projets;

ATTENDU que la date de dépôt pour une demande d'aide financière est le 1^{er} février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le projet de mise en commun des services d'ingénierie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

ADOPTÉE

2018-02-057

TRAVAUX COURS D'EAU « BISSONNETTE »

CONSIDÉRANT qu'une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau *Bissonnette* a été déposée à la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau relèvent de la MRCAL;

CONSIDÉRANT que pour que ce producteur agricole puisse être admissible au programme du MAPAQ, ceux-ci doivent passer par la municipalité en ce qui a trait à la facturation des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité se dit d'accord à cette procédure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la MRC d'Antoine-Labelle son intérêt à superviser les travaux avec l'aide d'un ingénieur pour statuer sur les travaux à effectuer dans le ruisseau *Bissonnette*.

ADOPTÉE

2018-02-058

TRAVAUX COURS D'EAU « MORIN »

CONSIDÉRANT qu'une demande formelle d'intervention dans le cours d'eau *Morin* a été déposée à la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau relèvent de la MRCAL;

CONSIDÉRANT que pour que ce producteur agricole puisse être admissible au programme du MAPAQ, ceux-ci doivent passer par la municipalité en ce qui a trait à la facturation des travaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité se dit d'accord à cette procédure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve confirme à la MRC d'Antoine-Labelle son intérêt à superviser les travaux avec l'aide d'un ingénieur pour statuer sur les travaux à effectuer dans le ruisseau *Morin*.

ADOPTÉE

2018-02-059

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
NUMÉRO DE DOSSIER 00023873-1 - 79097 (15)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la montée du Baskatong, Circonscription de Labelle (Dossier no. 00023873-1 - 79097 (15)) pour un montant de 60 424,08 \$ (deuxième année) sur une subvention maximale de 150 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2018-02-060

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
NUMÉRO DE DOSSIER 00025844-1 - 79097 (15)**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la montée du Baskatong, Circonscription de Labelle (Dossier no. 00025844-1 - 79097 (15)) pour un montant de 104 378,45 \$ sur une subvention maximale de 75 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2018-02-061

**SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
NUMÉRO DE DOSSIER 00025334-1 - 79097 (15)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la montée du Baskatong, Circonscription de Labelle (Dossier no. 00025334-1 - 79097 (15)) pour un montant de 410 831,84 \$ sur une subvention maximale de 175 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

2018-02-062

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE -
RAPPORT ANNUEL 2017**

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

ATTENDU que le rapport d'activités 2017 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en oeuvre local adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le rapport d'activités 2017, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2018-02-063

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 12 février 2018 soit levée, il est 20 h 30.

ADOPTÉE

PAULINE LAUZON,
Mairesse suppléante

NORMAND BÉLANGER,
Directeur général et secrétaire-
trésorier